

## Nancy Fraser, *Le féminisme en mouvements*

Clémence Fourton

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/variations/621>

ISSN : 1968-3960

**Éditeur**

Les amis de Variations

**Référence électronique**

Clémence Fourton, « Nancy Fraser, *Le féminisme en mouvements* », *Variations* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/variations/621>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Les ami•e•s de Variations

---

# Nancy Fraser, *Le féminisme en mouvements*

Clémence Fourton

---

## RÉFÉRENCE

Nancy Fraser, Estelle Ferrarese (trad.), *Le féminisme en mouvements*, La Découverte, 2012

- 1 L'ouvrage de Nancy Fraser, *Le féminisme en mouvements*, regroupe un ensemble d'articles écrits entre 1984 et 2010, dans le but de réaliser un triple projet. Il s'agit d'abord d'expliquer les évolutions historiques du féminisme américain, qu'elle analyse selon trois grands moments : les années 1960 et 1970 correspondent au féminisme de la redistribution caractérisé par des revendications d'ordre économique, les années 1980 et 1990 sont celles du féminisme de la reconnaissance et des revendications culturelles et identitaires, et enfin depuis le début des années 2000 a lieu un renouveau radical passant par une synthèse des revendications de redistribution et de reconnaissance. Il s'agit également de mettre au jour la grammaire de ces mouvements : identifier à la fois les marqueurs politiques des mouvements et les théories contemporaines des luttes, pour elles-mêmes et dans leur interrelation avec le mouvement social. Enfin, il s'agit de conserver, dans une visée prospective, « ce qu'il y a de meilleur » dans ces différentes grammaires, afin d'élaborer une théorie normative programmatique pour le féminisme.
- 2 Ce projet, à la fois rétrospectif et prospectif, entre théorie et politique, lui permet de faire la démonstration de la nécessité d'une théorie féministe normative, et de poser par là des questions épistémologiques centrales. Je présenterai donc l'évolution de la thèse principale de Fraser : la nécessité de penser et de mettre en œuvre un féminisme bi-, si ce n'est tridimensionnel, alliant une attention aux questions économiques, culturelles, et politiques. Je montrerai ensuite l'apport des textes à la question du statut de la théorie normative, dans son contenu, dans son rapport au mouvement social, et pour les questions épistémologiques qu'elle pose. Quel est le rôle d'une théorie féministe normative ? Quels critères permettent d'en définir et d'en évaluer le contenu ? Quels

rapports entretient-elle au mouvement social féministe ? Aux autres théories critiques, féministes ou androcentrées ?

- 3 Fraser définit le genre comme « une catégorie bidimensionnelle, comprenant à la fois un aspect politico-économique qui le tire du côté de la redistribution et un aspect culturel et discursif qui le tire du côté de la reconnaissance. » (Chapitre 6, 222). Les féministes doivent tenir ensemble le paradigme de la classe et celui du statut, afin que les agencements sociaux garantissent la parité de participation des femmes et des hommes en tant que pairs, tant en termes de possibilités économiques que sociales et culturelles, sous peine de se faire les avocates de politiques néfastes. Par exemple, un financement du travail de *care* qui ne s'accompagne pas d'une revalorisation de cette activité a pour conséquence d'aboutir au maintien de la division sexuelle du travail et à la stigmatisation des femmes comme « parasites » du système.
- 4 Fraser traite d'abord conjointement les dimensions culturelles et discursives des politiques féministes, qu'elle regroupe sous le terme de « lutte pour la reconnaissance. » Plus tard dans sa carrière (Chapitre 8), elle les traite séparément, en substituant au concept de féminisme bidimensionnel celui de féminisme tridimensionnel, la dimension de la représentation (dont la question des discours politique et théorique) étant ajoutée aux deux autres.
- 5 La nécessaire bidimensionnalité du féminisme fait l'objet d'une longue démonstration (Chapitre 4), dans le cadre d'un « exercice de réflexion postindustrielle », qui montre efficacement la nécessité de lutter simultanément contre l'oppression économique des femmes et contre l'hégémonie culturelle patriarcale. Elle commence par établir le cadre normatif à l'aune duquel elle va évaluer deux projets féministes d'ordre social. Le cadre est celui de l'équité, qu'elle définit comme une notion complexe, détaillée selon sept principes d'évaluation matérialistes, tels que l'égalité de revenus, l'égalité de temps libre, mais également la remise en cause de l'androcentrisme.
- 6 À partir de là, elle développe deux modèles idéaux-typiques, dont elle imagine successivement la mise en place, afin de les évaluer à partir du cadre de l'équité. Partant du constat que l'État-providence ne remplit plus son rôle, qui consisterait à assurer la subsistance de tou-te-s dans le cadre d'une économie (post)industrielle capitaliste, elle examine deux propositions féministes pour y remédier. L'une, universaliste, où le mode de vie actuel des hommes serait la norme, du « soutien de famille universel ». L'autre, différentialiste, où l'inégalité économique serait compensée, de la « parité du pourvoyeur de *care*. » Elle en conclut qu'aucun de ces deux modèles ne fonctionne, et qu'il faut penser un troisième modèle, celui du « pourvoyeur universel de *care* », supprimant ainsi la hiérarchie économique et culturelle, en demandant aux hommes de ressembler davantage aux femmes telles qu'elles sont aujourd'hui.
- 7 La mobilisation de modèles idéaux-typiques<sup>1</sup> permet à Fraser d'essayer d'imaginer ce qui n'existe pas, s'accordant ainsi avec la position de Christine Delphy selon laquelle l'utopie a sa place dans la théorie féministe, et qu'elle a des vertus heuristiques (Delphy 1991 : 100). On s'étonne parfois des différences de degré dans sa remise en cause de l'existant, par exemple lorsqu'elle imagine la marchandisation du travail émotionnel mais pas la revalorisation culturelle de ce travail. Fraser maintient son exercice dans un cadre réformiste sur le plan du rapport salarial et de la structure de l'Etat, puisqu'elle conserve un cadre salarial et l'État-providence. Mais sa proposition est bien révolutionnaire sur le plan du genre, puisqu'elle implique l'abolition de la division sexuelle du travail, des valeurs sexuées et donc du genre.

- 8 Cette démonstration pose la question de la nature des normes à ériger comme modèle politique, et des critères à l'aune desquels celles-ci doivent être choisies. Faut-il rejeter en bloc les normes dominantes parce qu'elles sont dominantes ? Étant donné que les groupes des hommes et des femmes sont hiérarchisés, les valeurs qui leurs sont associées, ainsi que les représentations de ces valeurs sont nécessairement biaisées, et il est impossible d'en faire une évaluation « objectiviste ». Fraser soulève donc une difficulté majeure de la théorie normative, et plaide pour la nécessité d'établir des critères matérialistes d'évaluation des normes, notamment en développant une théorie de la justification des besoins (Chapitre 2).
- 9 Elle y pose la question fondamentale pour les mouvements sociaux de la valeur de leur revendications : l'idée que la légitimité est toujours l'objet d'un rapport de force suggère que toutes les interprétations des besoins se valent. Elle affirme, contre ce relativisme, que toutes les interprétations des besoins ne se valent pas, et qu'il faut se doter d'outils pour justifier l'interprétation des besoins que l'on fait. La légitimité des revendications féministes ne tient pas au fait qu'elles s'opposent au discours dominant. Elle ne tient pas non plus au fait que les personnes formulant les discours sur les besoins sont des personnes marginalisées ; en cela, elle s'oppose à la notion de privilège épistémologique et politique des dominé-e-s tel qu'il est conceptualisé par l'épistémologie du point de vue (« standpoint theory »), notamment dans sa version initiale (Harstock 1983). La légitimité et la supériorité éthique et morale de l'interprétation féministe des besoins peut être évaluée à l'aune de considérations procédurales et conséquentialistes. Seront considérées comme bonnes, morales, et justes, les interprétations des besoins qui satisfont, dans la lutte et si celle-ci est victorieuse, aux critères de démocratie et d'équité. En somme, les revendications féministes sont légitimes parce qu'elles garantissent la justice sociale, en termes d'égalité et de démocratie, tant dans la façon dont elles sont élaborées et formulées que dans leur application. Ces critères d'évaluation sont à la fois matérialistes et universalistes, car ils jugent une revendication en fonction de ses effets matériels sur l'ensemble des membres de la société qu'elle concerne.
- 10 La définition du « matériel » que suggère Fraser constitue un point de désaccord avec Judith Butler. Fraser lui répond (Chapitre 7) sur le statut du déni de reconnaissance dans les luttes politiques, et notamment dans la lutte LGBT<sup>2</sup>. Pour Fraser, leur opposition porte sur le statut de la distinction conceptuelle entre matériel et culturel.
- 11 Butler a remis en question la distinction entre matériel et culturel (Butler 1997), en suggérant que cette distinction permet de délégitimer les revendications *queer* en les reléguant au rang de revendications identitaires et culturelles, et donc secondaires dans l'optique d'une politique marxiste orthodoxe.
- 12 Or, selon Fraser, s'il faut contester cette hiérarchisation, cela ne doit pas se faire au détriment d'une précision analytique, qui passe par le maintien de la distinction entre l'économique et le culturel. Elle ne situe pas la ligne de fracture entre matériel et culturel mais entre économique et culturel. L'oppression culturelle a des effets tout aussi matériels que l'oppression économique : l'institutionnalisation des normes hétérosexistes dans le domaine médical ou pénal ont des effets matériels – au sens de visibles, quantifiables, réels – sur la santé, la sexualité et l'existence des personnes homosexuel-le-s. Mais les torts économiques faits aux personnes homosexuelles découlent de dénis de reconnaissance, et non l'inverse. Elle s'oppose donc à l'analyse de Butler de l'hétérosexisme comme composante intrinsèque du capitalisme, et du fait que les luttes LGBT le menacent directement. Pour autant, Fraser n'établit aucune hiérarchie entre déni

de redistribution et déni de reconnaissance : la distinction est analytique et guide leur prise en charge politique, mais les luttes contre l'un et l'autre sont toutes les deux légitimes et nécessaires.

- 13 La définition du matériel que mobilise Fraser apparaît comme le lieu de la possible réconciliation du féminisme socialiste et du féminisme poststructuraliste. Dans un paradigme de la justice sociale qui englobe toute une série de critères qui ont à voir avec les conditions d'existence au sens large, le matériel n'est plus limité à l'économique. Il désigne tout ce qui affecte réellement la vie des personnes. Cette acception pragmatique et large du terme, parce qu'elle inclut les effets culturels et subjectifs des oppressions, est analytiquement cohérente avec le projet de Fraser de redéfinir ce qui est légitimement une question politique. Il reste à voir si dans un contexte donné cette redéfinition du matériel est politiquement efficace.
- 14 Le travail de Fraser s'inscrit donc dans un dialogue théorique et métathéorique avec d'autres théoricien-ne-s. Fraser propose aussi un protocole de lecture des théories critiques androcentrées, en donnant deux exemples (Habermas et Polanyi) : relire ces théories, non pas sur un mode additif, mais en les révisant, en montrant ce qu'elles cachent, et quelles sont les implications d'une relecture féministe à la fois pour la théorie en question et pour une théorie féministe ad hoc.
- 15 Avec Habermas, elle montre brillamment comment la mise au jour du « point aveugle » de sa théorie, le caractère genré des rôles sociaux, permet d'en décupler le potentiel critique. Ainsi, l'intégration du genre oblige à repenser l'unidirectionnalité de la dynamique sociale, puisque les normes de genre reproduites dans le monde vécu influencent les politiques d'aide sociale mises en place par l'État, dont Fraser démontre à plusieurs reprises, et notamment avec Lisa Gordon dans leur généalogie de la dépendance (Chapitre 3), qu'elles sont segmentées (aux États-Unis) en fonction du genre. Cette relecture éclairante d'Habermas démontre l'efficacité de la grille de lecture de Fraser, à la fois matérialiste, différentialiste et universaliste.
- 16 Fraser étend, dans un mouvement réflexif, son questionnement sur les normes politiques de la justice à un questionnement sur la théorie de la justice et ses conditions de production et de diffusion. Elle affirme que certain-e-s théoricien-ne-s proposent de repenser la division classique entre les philosophes qui produisent la théorie normative et le *dèmos* (278), dans l'optique de créer une « théorie de la justice démocratique » (Shapiro 2004). La théorie normative est légitime si la démocratie fonctionne suffisamment pour que toutes les personnes concernées puissent se prononcer dessus. Dans la lignée de son propos précédent, il serait logique que Fraser s'inclue parmi ces philosophes, mais elle ne développe pas d'avantage ce point.
- 17 Quant à la façon dont théorie normative et mouvement politique s'influencent mutuellement, Fraser semble l'envisager selon un double mouvement. D'une part, elle considère avec Marx que sa théorie critique émane des mouvements sociaux et ne peut les précéder. Mais sa théorie a aussi une dimension programmatique, qui doit donner une direction aux revendications féministes : « Nous avons besoin d'une vision, d'une image de l'endroit où nous cherchons à aller, et d'un ensemble de critères pour évaluer les différentes propositions sur la manière d'y arriver » (160).
- 18 Le partage du livre en trois parties vise justement à montrer comment les textes de Fraser ont accompagné les évolutions historiques du mouvement féministe. Ce découpage est presque superflu, car la logique de sa pensée apparaît d'elle-même au fil des textes et des

évolutions conceptuelles. Outre la proposition enthousiasmante de Fraser de penser un matérialisme féministe à la fois économique, culturel et politique, l'originalité de cet ensemble de textes tient bien au fait qu'il permet de suivre et de comprendre le déploiement de sa trajectoire de pensée.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Butler, Judith. 1997. « Merely Cultural », *Social Text* 52/53, 265-277.

Delphy, Christine. 2002 [1991]. « Penser le genre : quels problèmes », Hurtig, Marie-Claude, Kail, Michèle & Rouch, Hélène (éds). *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes* (Paris : CNRS), 89-10.

Harstock, Nancy. 1983. « The Feminist Standpoint: developing the Ground fo a Specifically Feminist Historical Materialism », Harding, Sandra & Hintikka, Merrill B. (éds). *Discovering Reality : Feminist Perspectives on Epistemology, Metaphysics, methodology and Philosophy of Science* (Dordrecht, Holland : D. Reidel Publishing Co), 283-310.

Shapiro, Ian. 2004. « La justice démocratique : deux dimensions », *Raisons politiques* 15 : 3, 125-144.

Smith, Anna Marie. 2001, « Missing Postructuralism, Missing Foucault. Butler and Fraser, on Capitalism and the Regulation of Sexuality », *Social Text* 19 : 2, 103-125.

## NOTES

1. L'emploi des modèles idéaux-typiques renvoie à la méthodologie de Weber, sauf que celui-ci utilise ces modèles pour décrire et comprendre des cas historiques situés dans un contexte précis, et non pour définir une théorie politique normative (Smith 2001 : 13).

2. Pour une analyse développée de ce débat, voir l'article d'Anna Marie Smith (2001), en particulier la démonstration qu'elle oppose à Butler sur le fait que les rapports entre capitalisme et ordre sexuel sont contingents (p. 112).